

En juin 2023, le conseil municipal a adopté la révision des programmes et services patrimoniaux de Fredericton, chargeant le personnel de préparer un projet de mise en œuvre sur une période d'un an (2024), à être approuvé par le Comité sur la vitalité économique avant la présentation définitive des budgets de fonctionnement et d'immobilisations 2024 de la municipalité.

Le plan de mise en œuvre 2024 prévoit de donner suite à toutes les recommandations à court terme (un an), de déclencher celles qui sont immédiates ou récurrentes et d'en entreprendre une à moyen terme (1-3 ans), en fonction de la révision des programmes et services patrimoniaux.

La mise en œuvre rigoureuse de ces recommandations et de celles à moyen et long terme permettra à la Ville de Fredericton de se démarquer en matière de conservation du patrimoine grâce à la protection des bâtiments et des lieux d'importance historique et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des visiteurs, pour aujourd'hui comme pour demain.

PROGRAMMES ET SERVICES PATRIMONIAUX PROJET DE RAPPORT

PLAN DE MISE EN OEUVRE 2024

AUGMENTER LE PERSONNEL AFFECTÉ AU PATRIMOINE

- Accroître le personnel chargé du patrimoine en ajoutant un poste à temps plein (ou ETP) afin d'être plus à même de fournir le niveau de service et les conseils d'experts nécessaires et de commencer à appliquer les recommandations présentées ici.

AMÉLIORER LE DIALOGUE ET LA COMMUNICATION

- Dans un premier temps, améliorer le dialogue et les communications en cours, organiser une séance de rencontre avec un animateur ou une animatrice, puis d'autres au besoin, pour les représentants du patrimoine, y compris les parties signataires de traités et les détenteurs de droits, le Fredericton Heritage Trust et d'autres, afin d'entamer un dialogue positif et constructif visant à clarifier les rôles et à recadrer les relations.

DÉSIGNER DES SITES COMME INSTALLATIONS MUNICIPALES

- Continuer à faire preuve de direction éclairée en désignant les bâtiments, structures et lieux emblématiques municipaux, notamment l'hôtel de ville, la place Phoenix, la station d'épuration William L. Barrett et d'autres.

RÉDIGER UN NOUVEL ARRÊTÉ SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE CONCEPTION

- Adopter un nouvel arrêté sur la conservation du patrimoine de Fredericton et de nouvelles lignes directrices en matière de conception, comme le permet la Loi sur la conservation du patrimoine.

INITIATIVES IMMÉDIATES OU RÉCURRENTES (2024 >)

COLLABORER AVEC LES TITULAIRES DE DROITS ANCESTRAUX ET ISSUS DE TRAITÉS

- Collaborer avec les détenteurs de droits ancestraux et issus de traités à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine des peuples autochtones dans le territoire qui constitue aujourd'hui la Ville de Fredericton.
- Recenser les possibilités de dénomination, de signature et d'utilisation de la langue wolastoqey ou wəlastəkwey, notamment en désignant plus largement le fleuve sous le nom de Wolastoq ou Wəlastəkwey.

RECONNAÎTRE ET FAIRE VALOIR LES DIFFÉRENTES STRATES DU PATRIMOINE CULTUREL DE FREDERICTON

- En collaboration avec des organismes et groupes culturels, reconnaître, célébrer et valoriser tous les aspects du patrimoine culturel et les mouvements sociaux notables, afin que les histoires soient plus complètes.
- Reconnaître les bâtiments, les personnages et les lieux importants ayant un lien avec les détenteurs de droits ancestraux et issus de traités, les groupes culturels et les mouvements sociaux.

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DU PATRIMOINE

- Constituer et alimenter une bibliothèque numérique complète de ressources patrimoniales et d'autres documents de cette nature, par l'entremise de la Ville ou d'une autre entité désignée. Elle comprendrait des inventaires existants et vérifiés et serait enrichie dans le cadre de futurs exercices de planification.

NOUER DES PARTENARIATS AVEC DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, COMMUNAUTÉS CONFESIONNELLES ET GROUPES OU INSTITUTIONS CONNEXES

- En collaboration avec les groupes de défense du patrimoine et autres parties intéressées, la Ville cherchera à renforcer ses relations avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les écoles, les communautés confessionnelles et les groupes et institutions connexes sur les questions de patrimoine en vue d'établir avec eux des partenariats mutuellement avantageux.